

COMMUNAUTE DE COMMUNES 	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE COMMUNAUTE	Délibération
	Séance du 8 Octobre 2026	N°4dbc081026

Le Bureau de communauté, dûment convoqué, s'est réuni en séance le Jeudi 8 octobre 2026, à 18h00 à l'hôtel de communauté. Il a été présidé par Monsieur Jean-François TREGUER, Président.

Date de convocation : 2 octobre 2026

PRESIDENT : M. Jean-François TREGUER

PRESENTS : Patrice BOUCHER, Jean-Christophe FERELLOC, Renaud LE FLOCH, Olivier MARZIN, Olivier LE FUR, Danielle RICHARD, Philippe LE POLLES Martial CLAVIER, Mickaël ABARNOU, Gwendal LE COQ, Anne-Thérèse ROUDAUT

EXCUSES : Stéphane BERGOT, David KERLAN,

Proposition de réponse à l'Appel à manifestation d'intérêt Adapto+ Gestion de la bande côtière

En date du 24 septembre 2026, le conseil de communauté a approuvé le lancement de l'élaboration de la Stratégie de Gestion du Trait de Côte du Pays des Abers.

Quatre ateliers seront organisés entre octobre 2026 et mars 2027 afin de produire cette stratégie : Dans un premier temps, les élus et techniciens des communes et de la Communauté de communes seront associés à cette démarche via leur participation à 2 ateliers de travail. Puis, dans un second temps, les habitants du territoire intégreront la démarche au travers de 2 ateliers publics.

En parallèle de cette démarche locale, le Conservatoire du littoral, le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) et le Cerema lancent un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) dans le cadre du projet LIFE Adapto+ relatif à l'évolution et la gestion de la bande côtière. Cet AMI vise à sélectionner dix territoires littoraux, en métropole et en outre-mer, afin de les accompagner dans la construction de stratégies d'adaptation durables fondées sur une gestion souple du trait de côté et des solutions fondées sur la nature.

Cet accompagnement technique et méthodologique permettra aux territoires sélectionnés de mieux comprendre les dynamiques sur leur littoral, d'identifier les enjeux sociaux, économiques et environnementaux et de comparer différentes trajectoires d'adaptation. Celui-ci prendra la forme d'un appui technique d'une durée totale de 45 jours répartis sur la période 2027 à 2029 mobilisant l'expertise reconnue du Conservatoire du littoral, du BRGM et du Cerema sur ces enjeux, ainsi que d'un accès à une méthodologie structurée et à des outils d'aide à la décision.

Les équipes locales seront également associées à des temps de formation et d'échange, afin de renforcer leurs compétences et de faciliter l'appropriation de la démarche.

La clôture de la période d'appel à candidatures est fixée au 30 novembre 2026 et l'annonce des lauréats est prévue pour février 2027.

Il est proposé de répondre à cet AMI qui permettrait au territoire, dans le cadre de l'élaboration de sa stratégie et dans l'hypothèse où le Pays des Abers serait lauréat, de bénéficier de l'expertise des différents partenaires du projet LIFE Adapto+ et ainsi mieux structurer cette démarche d'adaptation au changement climatique en s'interrogeant plus particulièrement sur la place que peut prendre la gestion souple de la bande côtière dans cette stratégie.

Après en avoir délibéré, le Bureau de communauté décide, à l'unanimité, :

- **D'autoriser le Président à répondre à l'AMI Adapto+ Gestion de la bande côtière ;**
- **D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.**

Fait et délibéré à Plabennec le 9 octobre 2026,

Le Président,

Monsieur Jean François TREGUER

